

CHARTRE POUR LA QUALITE DE LA VIE NOCTURNE A VALENCIENNES

Dans le prolongement de la charte professionnelle des exploitants de débits de boissons signée le 19 Mai 2009, la Ville de Valenciennes, les professionnels exploitants participants aux commissions "vie nocturne" et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (l'UMIH) Grand Hainaut souhaitent mettre en œuvre une charte pour la qualité de la vie nocturne à Valenciennes dont la **priorité** est la lutte contre les nuisances nocturnes et toutes les atteintes au cadre de vie.

Cette présente charte prévoit dans ce cadre une collaboration concertée entre les différents signataires visant à mettre en œuvre des actions dont l'objectif commun est d'améliorer la qualité de vie nocturne. Dans ce cadre :

Les établissements s'engagent à :

Au sujet des nuisances nocturnes

- Sensibiliser les clients au niveau des nuisances sonores générées lors des entrées et des sorties de l'établissement par la mise en place de panneaux de courtoisie,
- Prendre les dispositions nécessaires par rapport au voisinage concernant le bruit lié aux installations permettant la diffusion de musique, aux musiciens et orchestres ainsi qu'aux appareils desservant les locaux,
- Assurer une présence suffisante et la formation du personnel pour refuser l'entrée à toute personne dont l'attitude laisse raisonnablement prévoir un risque de troubles dans l'établissement,
- Diffuser des messages auprès de la clientèle notamment à l'attention des personnes qui sortent fumer à l'extérieur leur rappelant les nuisances sonores qu'elles peuvent provoquer, et leur indiquant que des cendriers sont à leur disposition à l'extérieur.

Au sujet de la consommation d'alcool

- Interdire la pratique de l'open bar,
- Participer à des campagnes d'affichage sur les dangers liés à la consommation d'alcool,
- Mettre en place des opérations de lutte contre l'insécurité liée à la consommation d'alcool par la distribution de ballons ou le recours à des éthylo-tests.

Au sujet de la toxicomanie et les infections sexuellement transmissibles

- Participer à des actions de sensibilisation sur les risques liés à la consommation de drogue par la diffusion de messages,
- Mettre à disposition des distributeurs de préservatifs ou indiquer les lieux les plus proches où ces distributeurs sont accessibles.

Au sujet de la sécurité routière

- Inciter la clientèle à stationner les véhicules de manière réglementaire **et à ne rien laisser dans les voitures pour prévenir les vols à la roulotte**
- Apposer des affiches sur le thème de la sécurité routière.

Au sujet des discriminations

- Lutter contre toutes les formes de discrimination en veillant notamment au strict respect de ces dispositions par leur personnel,
- Participer à des actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations.

Le respect de la présente charte ne se substitue pas aux différentes lois et réglementations en vigueur.

La Ville de Valenciennes s'engage à :

- Animer la commission vie nocturne, instance de partage d'informations entre les signataires et d'animation de la présente charte
- Promouvoir la présente charte
- Traiter de manière préventive les conflits entre les habitants et les établissements de nuit
- Soutenir les établissements signataires dans leurs projets lorsqu'ils concourent à l'animation de la ville et/ou à la tranquillité des riverains en donnant toutes les informations et conseils nécessaires à leur réussite
- Soutenir la mise en œuvre des actions de prévention programmées dans le cadre de la commission vie nocturne, notamment par un relais en matière de communication

L'Etat s'engage à :

- Apporter aux établissements une rapide et précise réponse aux demandes et démarches administratives de son ressort – notamment au travers d'un interlocuteur référent en Sous-Préfecture.
- Prendre en compte l'adhésion à la présente charte dans l'instruction des demandes administratives introduites par les établissements (ouvertures tardives pour les établissements n'exploitant pas à titre principale une piste de danse, etc).

L'UMIH Grand Hainaut s'engage à :

- Etre un relais d'information sur la charte, participer aux réunions et représenter la profession,
- Mettre en place une campagne d'information sur cette charte à ses adhérents.

DEMARCHE D'ADHESION

Tous les professionnels souhaitant s'engager se manifesteront auprès de l'UMIH.

Cette charte est ouverte à tous les établissements volontaires ouverts à Valenciennes et dans les communes environnantes.

Communication

Dans un souci de cohérence, les établissements signataires de cette charte s'engagent à uniformiser leurs affichages de prévention.

Des partenariats pourront être établis avec des associations qui souhaitent s'impliquer dans la prévention visant particulièrement l'alcool, la prévention routière, les discriminations.

La population étudiante sera associée à la démarche par des partenariats avec les différentes associations qui la représente.

Valenciennes, le 30 Mars 2015

Le Sous-Préfet de Valenciennes



Franck-Olivier LACHAUD

Le Député Maire de Valenciennes



Laurent DEGALLAIX

Les Présidents
de l'UMIH Grand Hainaut

Brigitte ZIELINGER



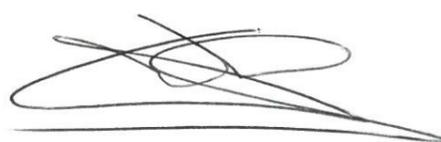
Thierry BEINE

Le délégué des Cafetiers



Gauthier WARTELLE

Le Président de la FEV



Alexandre BRUHIER



Ville de
Valenciennes

